



SÉCURITÉ

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un site d'information à consulter

Fédération des producteurs forestiers du Québec

www.foretprivee.ca/je-vends-mon-bois/exigences-sante-et-securite-travail

À qui s'adresser

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

1 844 838-0808 (secteur forestier)
www.csst.qc.ca

Vous pouvez également consulter les organismes et conseillers forestiers mentionnés à la section "Pour aménager son boisé" pour obtenir des informations sur le sujet.

Formation

Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB)

www.apbb.ca/categorie/formations/securite-en-foret

DÉVERSEMENT DE PRODUITS DANGEREUX

En cas de déversement de produits dangereux (ex. essence, huile, acides, ...), veuillez contacter votre municipalité.

À qui s'adresser

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

418 386-8000 (région Chaudière-Appalaches)
www.environnement.gouv.qc.ca

Urgence-Environnement

1 866 694-5454 (24h/7jours)
